



XILAM ANIMATION
Société anonyme
au capital de 589 379,90 euros
Siège social : 57, boulevard de la Villette
75010 Paris
RCS PARIS B 423 784 610

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 6 JUIN 2024

RAPPORT SPECIAL RELATIF AUX PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTION GRATUITE ARRETEX PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE XILAM ANIMATION EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023 ET DU 25 AVRIL 2024

En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2022 dans sa vingt-troisième résolution, le Conseil d'administration de Xilam Animation (la « Société ») a arrêté, par décision en date du 27 septembre 2023, un plan d'attribution d'actions gratuites destiné à dix salariés de la Société ou de filiales de la Société, non mandataires sociaux, en application des critères suivants :

- (i) En relation directe et continue avec la direction générale du Groupe, ils participent à la définition de la stratégie financière ou artistique dudit Groupe et n'ont pas bénéficié du plan d'attribution gratuites d'actions ordinaires Xilam Animation arrêté par le conseil d'administration du 29 septembre 2016 ou celui du 28 septembre 2021. Les membres de cette catégorie sont éligibles à des actions gratuites AGA 2023-1.

Ou, alternativement,

- (ii) Ils contribuent significativement au déploiement de la stratégie opérationnelle, ressources humaines, technologique et/ou financière du Groupe, sont dotés d'une expérience au sein du Groupe matérialisée par la conclusion d'un contrat de travail en cours d'exécution conclu le 31 octobre 2022 au plus tard et n'ont pas bénéficié du plan d'attribution gratuites d'actions ordinaires Xilam Animation arrêté par le conseil d'administration du 29 septembre 2016 ou celui du 28 septembre 2021. Les membres de cette catégorie sont éligibles à des actions gratuites AGA 2023-2.

Le tableau ci-dessous détaille les modalités de cette attribution d'actions gratuites :

Catégorie d'actions	Nombre total d'actions attribuées	Valeur totale à la date d'attribution	Période d'acquisition	Conditions	Durée de la période de conservation
AGA 2023-1	4 000	68 400	27 septembre 2023 au 27 septembre 2024 inclus (1 an)	Condition de présence au 27 septembre 2024	27 septembre 2024 au 27 septembre 2025 inclus (1 an)

AGA 2023-2	3 500	59 850	27 septembre 2023 au 27 septembre 2025 inclus (2 ans)	condition de présence au 27 septembre 2025	pas de période de conservation
------------	-------	--------	---	--	--------------------------------------

En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2022 dans sa vingt-troisième résolution, le Conseil d'administration de Xilam Animation (la « Société ») a arrêté, par décision en date du 25 avril 2024, un plan d'attribution d'actions gratuites destiné à dix-neuf salariés de la Société ou de filiales de la Société, non mandataires sociaux, en application des critères suivants :

- (i) En tant que membres du Comité Exécutif, ils participent à la définition de la stratégie du Groupe

Ou, alternativement,

- (ii) Bien que n'étant pas membres du Comité Exécutif, ils contribuent significativement et par leurs fonctions au déploiement de la stratégie opérationnelle du Groupe en ayant d'une part des responsabilités en termes de production (en ce compris sa supervision financière), de contenu artistique, de gestion des talents et/ou de croissance digitale et d'autre part une connaissance solide du fonctionnement du Groupe compte tenu d'une ancienneté dans lesdites fonctions antérieure au 31 décembre 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les modalités de cette attribution d'actions gratuites :

Catégorie d'actions	Nombre total d'actions attribuées	Valeur totale à la date d'attribution	Période d'acquisition	Conditions	Durée de la période de conservation
AGA 2024	79 000	346 810	25 avril 2024 au 25 avril 2026 inclus (2 ans) pour 50% des actions 25 avril 2024 au 25 avril 2027 inclus (3 ans) pour 50% des actions	Condition de présence au 25 avril 2026 (pour 50% des actions) et 25 avril 2027 (pour 50% des actions)	Pas de période de conservation

le 25/04/2024

Le Conseil d'administration